

# F.B.F.P. – Province du Brabant Wallon et Bruxelles Capitale

## *Tournois officiels vétérans du 01 avril au 30 septembre 2010. Règlement du challenge*

---

### **Article 1 - Généralités**

Le classement final de ce Challenge est réservé, uniquement, aux licenciés vétérans de la F.B.F.P. – Province du Brabant Wallon et Bruxelles Capitale.

Seules les compétitions « vétérans » reconnues par l'AG Sportive 2010 entreront en ligne de compte dans l'établissement de ce classement.

#### *IMPORTANT*

Les joueurs classés dans les deux catégories, « points » et « régularité », ne pourront cumuler les prix dans les deux catégories mais recevront uniquement l'enveloppe la plus avantageuse, de l'un ou de l'autre, de ces deux classements.

**Les joueurs contrôlés lors d'un tournoi pirate entrant en concurrence avec une compétition officielle provinciale, ne pourront prétendre à un quelconque prix au terme du Challenge vétérans.**

### **Article 2 - Bases**

Les fonds constitués pour récompenser les joueurs classés sont prélevés de la manière suivante :

- La F.B.F.P. – Province du Brabant Wallon et Bruxelles Capitale alimente le fonds en versant **2000 €**.
- La mise par joueur (F.B.F.P.-P.F.V.) sera de 5,00 €.
- Le club organisateur alimentera le fonds en versant 0,25 € par joueur participant.
- Le délégué provincial présent, est chargé de :
  - S'assurer du bon déroulement de la compétition
  - La vérification des licences
  - S'assurer de la répartition correcte des prix
  - Enregistrer les résultats relatifs au Challenge Provincial.
- L'organisateur remettra, à l'administrateur, la liste des inscrits ainsi que leurs cartes d'affiliation avant le lancement du premier tour.
- Les tournois se dérouleront soit en
- Triplettes, indifféremment composées de 3 hommes, de 2 hommes et 1 dame, d'1 homme et de 2 dames ou de 3 dames.
- Doublettes ou triplettes mixtes
- Triplettes hommes – Doublettes dames
- Durant les mois de juillet et d'août, les tournois se dérouleront uniquement en doublettes formées.

#### **Exemple d'alimentation par le club organisateur (0,25 €/joueur) :**

16 Triplettes	48 joueurs	=	12,00 €
32 Triplettes	96 joueurs	=	24,00 €
48 Triplettes	144 joueurs	=	36,00 €
64 Triplettes	192 joueurs	=	48,00 €

#### **Exemple d'alimentation du fonds:**

Alimentation du fonds, par les clubs, basée sur

- 24 tournois officiels
- 60 joueurs/tournoi

Province	2000 €
Clubs	360 €
<b>Total</b>	<b>2360 €</b>

Somme qui sera répartie : 60 % pour le classement aux « points » (1416 €) et 40 % pour le classement « régularité » (944 €).

### Article 3 – Classement hebdomadaire

Deux classements seront réalisés sur base des feuilles d'arbitrage qui reprendront les noms et licences de tous les joueurs ainsi que leur résultat du jour. Les résultats et classements seront publiés sur le site de la F.B.F.P. – Province du Brabant Wallon et de Bruxelles Capitale

**[www.petanque-bwbc.be](http://www.petanque-bwbc.be)**

#### **Classement « résultats »**

En fonction du nombre de victoires obtenues lors d'un tournoi, chaque joueur obtiendra un nombre de points basé sur le tableau suivant :

*Triplettes, Doublettes ou Triplettes Messieurs, Doublettes Dames, Tournois à la Pige et Tournois Mixtes*

<b><u>Equipes/Victoires</u></b>	<b><u>4</u></b>	<b><u>3+</u></b>	<b><u>3</u></b>	<b><u>2</u></b>
5 à 8 équipes	6	4	2	1
9 à 16 équipes	8	5	3	1
17 à 32 équipes	10	6	4	2
Plus de 32 équipes	12	8	5	2

Lors de journées ne comprenant pas de tournoi réservé aux dames, exception faite des tournois « mixtes », les points « dames » seront attribués, tels qu'obtenus dans le classement du jour.

#### **Classement « régularité »**

Chaque participant aux tournois officiels vétérans marquera 5 points dans le classement « régularité. »

### Article 4 – Classement final

Les joueurs seront primés en fonction de leur classement final.

#### **Classement « résultats »**

sur base d'une moyenne de 60 joueurs par tournoi,

**60 % du fonds seront partagés entre 8 joueurs en Messieurs et 8 joueuses en Dames selon les grilles suivantes :**

Classement	Hommes - Dames
1-er	25 %
2-ème	20 %
3-ème	15 %
4-ème	10 %
5-ème	9 %

6-ème	8 %
7-ème	7 %
8-ème	6 %

Soit dans le cas de l'exemple de l'article 2 :

Classement	Hommes & Dames
1-er	177,00 €
2-ème	141,60 €
3-ème	106,20 €
4-ème	70,80 €
5-ème	63,72 €
6-ème	56,64 €
7-ème	49,56 €
8-ème	42,48 €

En cas d'égalité, il sera tenu compte des points obtenus au classement « régularité. »

### **Classement « régularité »**

40% du fonds seront partagés entre 8 joueurs et 8 joueuses selon la grille suivante :

Classement	Hommes - Dames
1-er	20 %
2-ème	18 %
3-ème	16 %
4-ème	12 %
5-ème	10 %
6-ème	9 %
7-ème	8 %
8-ème	7 %

Soit dans l'exemple de l'article 2

Classement	Hommes - Dames
1-er	94,40 €
2-ème	84,96 €
3-ème	75,52 €
4-ème	56,64 €
5-ème	47,20 €
6-ème	42,48 €
7-ème	37,76 €
8-ème	33,04 €

En cas d'égalité, il sera tenu compte des points obtenus au classement « résultats. »

## **Article 6 – Remise des prix finale**

Les récompenses seront distribuées, lors du dernier tournoi aux « Jardins » le 29 septembre, uniquement **EN MAINS PROPRES** aux intéressés. Les prix non distribués redeviendront propriété de la F.B.F.P. – Province du Brabant Wallon et Bruxelles Capitale.

## **Article 7 – Remise des prix des tournois**

**Répartition des prix par tournoi :**

Les clubs interviendront dans le budget de remise des prix, et ce en fonction du nombre d'équipes à primer (voir tableau ci-dessous).

## 10 Equipes et plus

Seront obligatoirement primées, les équipes ayant au minimum deux victoires, et ce, selon le barème suivant :

Victoires	Prix
4	4 x la mise
3+ (*)	3 x la mise
3	2 x la mise
2	1 x la mise

(\*) 3 Victoires obtenues lors des 3 premiers tours

Ce qui donne en cas de participation de 32 équipes

Victoires	Prix	Equipes primées	Montant
4	4 x la mise	2 x 60,00 €	120,00 €
3+	3 x la mise	2 x 45,00 €	90,00 €
3	2 x la mise	6 x 30,00 €	180,00 €
2	1 x la mise	12 x 15,00 €	180,00 €
	Total		570,00 €

Dans le cas de 32 équipes, 22 équipes seront primées et le montant total des prix remis est réparti de la façon suivante :

Les mises	480,00 €
Intervention du club	90,00 €
Total	570,00 €

## 5 à 9 Equipes

Le club ajoutera 30 % aux mises, le montant total étant alors redistribué selon le tableau suivant :

Equipes	1-er	2-ème	3-ème	4-ème
5	60%	40%		
6 – 7	55%	30%	15%	
8 – 9	40%	25%	20%	15%

En cas d'égalité de victoires, le ou les prix seront partagés en autant fois que d'équipes seront concernées, la différence des points n'étant plus déterminante.

Exemple :

5 équipes inscrites dont 3 finissent premières avec 3 victoires. Chaque équipe emporte 33 % des prix.

7 équipes inscrites dont 2 finissent troisième et quatrième avec 2 victoires. Répartition des 15 % prévus entre les 2 équipes.

9 équipes inscrites dont 3 finissent aux deuxième, troisième et quatrième places. Cumul des prix soit 60 % des prix à répartir entre 3 équipes soit 20 % chacune.

## Divers

Si les clubs désirent intervenir pour plus que le minimum requis, ils pourront ajouter le complément d'intervention là où ils le désirent. Ceci en restant cohérent avec le tableau de répartition de l'Article 7.

Exemple

- Pot total
- Aux 4 victoires
- Aux 4 et 3+ victoires
- Etc

L'administrateur présent est chargé de vérifier la cohérence des prix remis et d'apporter les éventuelles rectifications.

## **Article 8 - Déroulement des tournois**

Les inscriptions seront impérativement clôturées à 13 heures 45, le jet du but étant fixé à 14 heures précises.

Aucun repêchage d'une catégorie de victoire vers une autre.

Ex. En cas de nombre impair d'équipes dans le groupe des « deux victoires », aucune équipe ne sera repêchée dans le groupe des « une victoire. »

Une équipe sera « **bye** » au maximum une fois par tournoi.

Le tirage au sort du premier tour sera effectué par le délégué provincial et un responsable du club organisateur.

Chaque équipe viendra, dès le deuxième tour, tirer sa position dans le tableau, et ce à l'issue de chaque tour.

Les tournois du Challenge Vétérans se dérouleront uniquement en formule « **4 tours** »

Pour avoir lieu, un tournoi devra, au minimum, comptabiliser l'inscription de 5 équipes.

Un tournoi comptant de 5 à 9 équipes, se déroulera, obligatoirement, en 4 tours, avec tirage au sort intégral, lors de chaque tour.

Autant que faire se peut, on évitera que deux équipes se rencontrent plus d'une fois.

## **Article 9 – Amendes & Sanctions**

### **Non-respect de l'heure de démarrage du tournoi :**

Art 78 II-1 du règlement disciplinaire F.B.F.P.

### **Non-respect de la grille de répartition des prix :**

Versement par le club à la Province du total des primes du jour non versées. En cas de récidive, interdiction d'organisation en 2011.

### **Absence de licence**

En cas d'absence de licence, le joueur ne pourra, en aucun cas, participer au tournoi.

### **Licence non en règle**

En cas d'absence de photo, de cachet ou de signature sur la licence, le joueur fautif paiera :

- 5,00 € d'amende à payer sur place.

Le club organisateur encaissera l'amende, amende qui sera alors comptabilisée dans la facture à recevoir de la Province.

### **Abandon de tournoi**

Toute inscription aux tournois entraîne la participation des joueurs jusqu'au dernier tour réalisable. L'abandon de tournoi est interdit et entraîne les sanctions officielles F.B.F.P..

## **Article 10 - Divers**

Les cas non prévus au présent règlement seront tranchés par le Comité Sportif de la Province.